

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 715

26 avril 2007

SOMMAIRE

A. C. Hôtelière S.à r.l.	34306	LCO Ekerling Saràl	34313
Aegean Finance S.A.	34286	Lerby Assets Europe S.A.	34318
Aerium Cottbus S.à r.l.	34308	Limbe S.à r.l.	34297
Aerium Ubstadt S.à r.l.	34307	Luxea S.A.	34302
Aerium Waibstadt S.à r.l.	34307	Mermer International S.A.	34301
AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l.	34306	Mermer International S.A.	34311
Armitage Luxembourg S. à r.l.	34305	Metalcom Europe S.A.	34318
Atlas Sport S.à r.l.	34310	Moore Stephens S. à r.l.	34319
Atmel - ES 2 S.A.	34305	Nitrus Finance S.à r.l.	34313
Balta Finance S.à.r.l.	34320	Noomail Management S.A.	34318
Basiliko Glenalla S.à.r.l.	34312	Oblicic	34288
Bexeb S.A.	34310	Overland Trade SA	34296
Blitzekler S.A.	34302	Overland Trade SA	34310
Boise S.A.	34320	Pithivier Investments S.A.	34274
Broad Street Lux2 S. à r.l.	34319	Porta Invest S.à r.l.	34309
By Lux Promotions S.à r.l.	34311	Saar IV S.à r.l.	34320
Castle Finance S.à r.l.	34309	S.A.F.E. International Group S.à r.l.	34318
Conchiglia S.A.	34293	S.A.F.E. International S.à r.l.	34318
Constructions Michelis S.A.	34313	Sanifinance S.A.	34294
Dimension Data Luxembourg	34309	Sarea S.A.	34312
Essex S.à r.l.	34312	Scandolara Lussemburgo S.A.	34274
Ever Near S. à r.l.	34317	Sherwood Investments S.à r.l.	34307
Ganda	34305	Sobepart S.A.	34294
Greenhouse Berlin I S.à r.l.	34285	Sobepart S.A.	34311
Greenhouse Berlin I S.à r.l.	34308	Stroosseverkaf S.à r.l.	34308
Guidance Luxembourg S.à r.l.	34317	Super Price	34310
Hammerson (125 OBS LP3) S.à r.l.	34319	TMF Administrative Services S.A.	34319
Ivoire Finance S.A.	34291	TVT Travel S.A.	34307
Jooce S.A.	34318	Viking Finance Holding S.à r.l.	34309
LA Holdings (Luxembourg) S.A.	34312	Wikio Luxembourg	34306
Lantau S.A.	34290	ZBF	34308

Scandolara Lussemburgo S.A., Société Anonyme,

(anc. Pithivier Investments S.A.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.818.

In the year two thousand six, on the twenty-second of December.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company PITHIVIER INVESTMENTS S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 118818, incorporated by deed of the undersigned notary on August 4, 2006, published in the Mémorial C number 1979 of October 21, 2006.

The meeting is opened by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mrs. Valérie Berns, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. David Sana, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1) Adoption by the Company of the name SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A. and subsequent amendment of article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

«There is hereby established a société anonyme under the name of SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.».

2) Adoption of a par value of EUR 5.- per share.

3) Exchange of the 310 existing shares with a par value of EUR 100.- each against 6,200 shares with a par value of EUR 5.- each.

4) Increase of the corporate capital to the extent of EUR 4,599,000.- in order to raise it from the amount of EUR 31,000.- to EUR 4,630,000.- by the issue of 919,800 new shares with a nominal value of EUR 5.- each having the same rights and obligations as the existing shares.

5) Subscription of 334,851 new shares with a nominal value of EUR 5.- each by Mrs. Carla Scandolara, born on May 28, 1934, in Milan (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino 16, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 125,255 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 48.175% of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at EUR 125,255.-, and by contribution in kind of 1,549,000 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 25.82% of the issued capital of the company ADIM SCANDOLARA S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00188480446, with its registered office at I-20121 Milan (MI), Italy, Via Borgonuovo 14, evaluated at least at EUR 1,549,000.-.

6) Subscription of 581,829 new shares with a nominal value of EUR 5.- each by Mr. Cesare Gussoni, born on January 20, 1934, in Casalmaggiore (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino 16, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 119,145 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 45.825% of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at EUR 119,145.-, and by contribution in kind of 2,790,000 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 46.50% of the issued capital of the company ADIM SCANDOLARA S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00188480446, with its registered office at I-20121 Milan (MI), Italy, Via Borgonuovo 14, evaluated at least at EUR 2,790,000.-.

7) Subscription of 1,040 new shares with a nominal value of EUR 5.- each by Mr. Fabio Amilcare Gussoni, born on June 13, 1964, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Foro Buonaparte, 67, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 5,200 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 2% of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at EUR 5,200.-.

8) Subscription of 1,040 new shares with a nominal value of EUR 5.- each by Ms. Silvia Gussoni, born on November 3, 1961, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Beatrice d'Este, 17, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 5,200 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 2% of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at EUR 5,200.-.

9) Subscription of 1,040 new shares with a nominal value of EUR 5.- each by Ms. Lisa Anna Gussoni, born on January 6, 1971, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino, 16, and full payment by the latter of said shares by contribution in kind of 5,200 shares with a par value of EUR 1.- each, representing 2% of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at EUR 5,200.-.

10) Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The corporate capital is set at four million six hundred and thirty thousand EURO (EUR 4,630,000.-) divided into nine hundred and twenty six thousand (926,000) shares with a par value of five EURO (EUR 5.-) each.»

11) Amendment of article 6 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

12) Amendment of article 7 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by an unanimous vote of the directors.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

13) Amendment of article 9 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The company will be bound in any circumstances by joint signatures of all the directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

14) Amendment of article 10 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The board of directors may commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.»

15) Amendment of article 13 of the articles of association which will henceforth have the following wording:

«The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday of April at 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.».

16) Resignation of the companies MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., as directors and discharge.

17) Appointment of Mr. Daniel Galhano, born in Moyeuve-Grande (France), on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and chairman of the board of directors until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

18) Appointment of Mr. Matteo Soldati, born in Neggio (Switzerland), on February 9, 1969, residing at CH-6900 Lugano, Switzerland, Via Clément Maraini, 5, as director until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

19) Appointment of Mr. Fabio Amilcare Gussoni, born in Tradate (Italy), on June 13, 1964, residing at I-Milan, Italy, Foro Buonaparte, 67, as director until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

20) Sundry.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, checked and signed *ne varietur* by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will be kept at the latter's office.

The proxies of the represented shareholders signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter unanimously has taken the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to adopt the name SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A. and to amend subsequently article 1 of the Company's articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.»

Second resolution

The meeting decides to adopt a par value of five Euro (EUR 5.-) per share.

Third resolution

The meeting decides to exchange the three hundred and ten (310) existing shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each against six thousand and two hundred (6,200) shares with a par value of five Euro (EUR 5.- each).

Fourth resolution

The meeting decides to increase the share capital to the extent of four million five hundred and ninety nine thousand Euro (EUR 4,599,000.-) in order to raise it from the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) to four million six hundred and thirty thousand Euro (EUR 4,630,000.-) by the issue of nine hundred nineteen thousand and eight hundred (919,800) new shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The nine hundred nineteen thousand and eight hundred (919,800) new shares with a nominal value of five Euro (EUR 5.-) each are subscribed as follows:

Three hundred thirty four thousand eight hundred and fifty one (334,851) new shares are subscribed by Mr.s Carla Scandolara, born on May 28, 1934, in Milan (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino 16, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of one hundred twenty five thousand two hundred and fifty five (125,255) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing forty eight point one hundred and seventy five percent (48.175%) of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at one hundred twenty five thousand two hundred and fifty five Euro (EUR 125,255.-), and by contribution in kind of one million five hundred and forty nine thousand (1,549,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing twenty five point eighty two percent (25.82%) of the issued capital of the company ADIM SCANDOLARA S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00188480446, with its registered office at I-20121 Milan (MI), Italy, Via Borgonuovo 14, evaluated at least at one million five hundred and forty nine thousand Euro (EUR 1,549,000.-).

Five hundred eighty one thousand eight hundred and twenty nine (581,829) new shares are subscribed by Mr. Cesare Gussoni, born on January 20, 1934, in Casalmaggiore (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino 16, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of one hundred nineteen thousand one hundred and forty five (119,145) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing forty five point eight hundred and twenty five percent (45.825%) of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at one hundred nineteen thousand one hundred and forty five Euro (EUR 119,145.-), and by contribution in kind of two million seven hundred and ninety thousand (2,790,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing forty six point fifty percent (46.50%) of the issued capital of the company ADIM SCANDOLARA S.p.A., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00188480446, with its registered office at I-20121 Milan (MI), Italy, Via Borgonuovo 14, evaluated at least at two million seven hundred and ninety thousand Euro (EUR 2,790,000.-).

One thousand and forty (1,040) new shares are subscribed by Mr. Fabio Amilcare Gussoni, born on June 13, 1964, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Foro Buonaparte, 67, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of five thousand and two hundred (5,200) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing two percent (2%) of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at five thousand and two hundred Euro (EUR 5,200.-).

One thousand and forty (1,040) new shares are subscribed by Ms. Silvia GUSSONI, born on November 3, 1961, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Beatrice d'Este, 17, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of five thousand and two hundred (5,200) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing two percent (2%) of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at five thousand and two hundred Euro (EUR 5,200.-).

One thousand and forty (1,040) new shares are subscribed by Ms. Lisa Anna Gussoni, born on January 6, 1971, in Tradate (Italy), residing at I-Milan, Italy, Via Domenichino, 16, and are fully paid up by the latter by contribution in kind of five thousand and two hundred (5,200) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing two percent (2%) of the issued capital of the company SCANDOLARA HOLDING S.r.l., registered at the Trade Companies Register of Milan (Italy) under number 00196590129, with its registered office at I-20146 Milan (MI), Italy, Via Washington Giorgio 50, evaluated at least at five thousand and two hundred Euro (EUR 5,200.-).

A valuation report has been drawn-up by the private limited company LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 43.298, with its registered office at L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, wherein the contributions have been described and valued.

The conclusion of this report is as follows:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

The report, after having been signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The two current shareholders and the three new subscribers all represented by Mr. Paul Marx, prenamed, by virtue of five proxies given under private seal, declare that their contributions are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediments to the free transferability of their contributions to the company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of their contributions to the company.

Proof of the legal ownership of the contributions has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of such increase of capital, the meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 5. (paragraph 1).** The corporate capital is set at four million six hundred and thirty thousand EURO (EUR 4,630,000.-) divided into nine hundred and twenty six thousand (926,000) shares with a par value of five EURO (EUR 5.-) each.»

Sixth resolution

The meeting decides to amend article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.»

Seventh resolution

The meeting decides to amend article seven of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if all the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by an unanimous vote of the directors.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Eighth resolution

The meeting decides to amend article nine of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by joint signatures of all the directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.»

Ninth resolution

The meeting decides to amend article ten of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 10.** The board of directors may commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.»

Tenth resolution

The meeting decides to amend article thirteen of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the second Thursday of April at 2.30 p.m. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.»

Eleventh resolution

The meeting decides to give discharge to the resigning directors, MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. and UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., for the performance of their mandate.

Twelfth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Daniel Galhano, born in Moyeuve-Grande (France), on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director and chairman of the board of directors until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

Thirteenth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Matteo Soldati, born in Neggio (Switzerland), on February 9, 1969, residing at CH-6900 Lugano, Switzerland, Via Clemente Maraini, 5, as director until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

Fourteenth resolution

The meeting decides to appoint Mr. Fabio Amilcare Gussoni, born in Tradate (Italy), on June 13, 1964, residing at I-Milan, Italy, Foro Buonaparte, 67, as director until the end of the annual meeting of shareholders of 2012.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed is estimated at about four thousand two hundred Euro; the present capital increase being an increase with receipts of the fixed registration fee by the Luxembourg registration office, in accordance with the European Council Directive of July 19, 1969 (335), modified by the Directives of April 9, 1973, and of June 10, 1985 (contribution of shares representing more than 65% of the capital of an EU company to another EU company - article 4-2 of the Law dated December 29, 1971).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of the meeting, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they have signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PITHIVIER INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 118818, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C numéro 1979 du 21 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Berns, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Adoption par la société de la dénomination SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.».

2) Adoption d'une valeur nominale de EUR 5,- par action.

3) Echange des 310 actions existantes d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune contre 6.200 actions d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune.

4) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.599.000,- pour le porter de son montant de EUR 31.000,- à EUR 4.630.000,- par l'émission de 919.800 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5) Souscription de 334.851 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune par Madame Carla Scandolara, née le 28 mai 1934, à Milan (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Domenichino 16, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par apport en nature de 125.255 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 48,175% du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à EUR 125.255,-, et par apport en nature de 1.549.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 25,82% du capital social de la société ADIM SCANDOLARA S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés

de Milan (Italie) sous le numéro 00188480446, avec siège social à I-20121 Milan (MI), Italie, Via Borgonuovo 14, évalué au moins à EUR 1.549.000,-.

6) Souscription de 581.829 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune par Monsieur Cesare Gussoni, né le 20 janvier 1934, à Casalmaggiore (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Domenichino 16, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en nature de 119.145 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 45,825% du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à EUR 119.145,-, et par apport en nature de 2.790.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 46,50% du capital social de la société ADIM SCANDOLARA S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00188480446, avec siège social à I-20121 Milan (MI), Italie, Via Borgonuovo 14, évalué au moins à EUR 2.790.000,-.

7) Souscription de 1.040 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune par Monsieur Fabio Amilcare Gussoni, né le 13 juin 1964, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Foro Buonaparte, 67, et libération intégrale desdites actions par ce dernier par apport en nature de 5.200 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 2% du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à EUR 5.200,-.

8) Souscription de 1.040 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune par Madame Silvia Gussoni, née le 3 novembre 1961, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Beatrice d'Este, 17, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par apport en nature de 5.200 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 2% du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à EUR 5.200,-.

9) Souscription de 1.040 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 5,- chacune par Madame Lisa Anna Gussoni, née le 6 janvier 1971, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Domenichino, 16, et libération intégrale desdites actions par cette dernière par apport en nature de 5.200 parts d'une valeur nominale de EUR 1,- chacune, représentant 2% du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à EUR 5.200,-.

10) Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente mille EUROS (EUR 4.630.000,-) représenté par neuf cent vingt-six mille (926.000) actions d'une valeur nominale de cinq EUROS (EUR 5,-) chacune.»

11) Modification de l'article 6 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.»

12) Modification de l'article 7 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.».

13) Modification de l'article 9 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.».

14) Modification de l'article 10 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.».

15) Modification de l'article 13 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable. Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié «associé» par la loi et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.».

16) Démission de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., comme administrateurs et décharge.

17) Nomination de Monsieur Daniel Galhano, né à Moyeuvre-Grande (France), le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

18) Nomination de Monsieur Matteo Soldati, né à Neggio (Suisse), le 9 février 1969, demeurant à CH-6900 Lugano, Suisse, Via Clémentine Maraini, 5, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

19) Nomination de Monsieur Fabio Amilcare Gussoni, né à Tradate (Italie), le 13 juin 1964, demeurant à I-Milan, Italie, Foro Buonaparte, 67, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

20) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter la dénomination SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCANDOLARA LUSSEMBURGO S.A.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'adopter une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trois cent dix (310) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune contre six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille Euros (EUR 4.599.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à quatre millions six cent trente mille Euros (EUR 4.630.000,-) par l'émission de neuf cent dix-neuf mille huit cents (919.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les neuf cent dix-neuf mille huit cents (919.800) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq Euros (EUR 5,-) chacune sont souscrites comme suit:

Trois cent trente-quatre mille huit cent cinquante et une (334.851) actions nouvelles sont souscrites par Madame Carla Scandolara, née le 28 mai 1934, à Milan (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Domenichino 16, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en nature de cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-cinq (125.255) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant quarante-huit virgule cent soixante-quinze pourcent (48,175%) du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à cent vingt-cinq mille deux cent cinquante-cinq Euros (EUR 125.255,-), et par apport en nature de un million cinq cent quarante-neuf mille (1.549.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant vingt-cinq virgule quatre-vingt-deux pourcent (25,82%) du capital social de la société ADIM SCANDOLARA S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00188480446, avec siège social à I-20121 Milan (MI), Italie, Via Borgonuovo 14, évalué au moins à un million cinq cent quarante-neuf mille Euros (EUR 1.549.000,-).

Cinq cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-neuf (581.829) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Cesare Gussoni, né le 20 janvier 1934, à Casalmaggiore (Italie), demeurant I-Milan, Italie, Via Domenichino 16, et sont intégralement libérées par ce dernier par apport en nature de cent dix-neuf mille cent quarante-cinq (119.145) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant quarante-cinq virgule huit cent vingt-cinq pourcent (45,825%) du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à cent dix-neuf mille cent quarante-cinq Euros (EUR 119.145,-), et par apport en nature de deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille (2.790.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant quarante-six virgule cinquante pourcent (46,50%) du capital social de la société ADIM SCANDOLARA S.p.A., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00188480446, avec siège social à I-20121 Milan (MI), Italie, Via Borgonuovo 14, évalué au moins à deux millions sept cent quatre-vingt-dix mille Euros (EUR 2.790.000,-).

Mille quarante (1.040) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur Fabio Amilcare Gussoni, né le 13 juin 1964, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Foro Buonaparte, 67, et sont intégralement libérées par ce dernier par apport en nature de cinq mille deux cents (5.200) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant deux pourcent (2%) du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200,-).

Mille quarante (1.040) actions nouvelles sont souscrites par Madame Silvia Gussoni, née le 3 novembre 1961, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Beatrice d'Este, 17, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en nature de cinq mille deux cents (5.200) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant deux pourcent (2%) du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200,-).

Mille quarante (1.040) actions nouvelles sont souscrites par Madame Lisa Anna Gussoni, née le 6 janvier 1971, à Tradate (Italie), demeurant à I-Milan, Italie, Via Domenichino, 16, et sont intégralement libérées par cette dernière par apport en nature de cinq mille deux cents (5.200) parts d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant deux pourcent (2%) du capital social de la société SCANDOLARA HOLDING S.r.l., enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Milan (Italie) sous le numéro 00196590129, avec siège social à I-20146 Milan (MI), Italie, Via Washington Giorgio 50, évalué au moins à cinq mille deux cents Euros (EUR 5.200,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la société à responsabilité limitée LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 43.298, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, par lequel les apports ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les deux actionnaires actuels et les trois nouveaux souscripteurs, tous représentés par Monsieur Paul Marx, pré-qualifié, en vertu de cinq procurations sous seing privé, déclarent que leurs apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de leurs apports à la société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de leurs apports à la société.

La preuve de la propriété juridique des apports a été rapportée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre millions six cent trente mille euros (EUR 4.630.000,-) représenté par neuf cent vingt-six mille (926.000) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune. ».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables. ».

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si tous les administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion. ».

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article neuf des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de tous les administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts. ».

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article dix des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** Le conseil d'administration pourra confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.»

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié «associé» par la loi et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.»

Onzième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs démissionnaires, MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., pour l'exercice de leur mandat.

Douzième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Daniel Galhano, né à Moyevre-Grande (France), le 13 juillet 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Treizième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Matteo Soldati, né à Neggio (Suisse), le 9 février 1969, demeurant à CH-6900 Lugano, Suisse, Via Clémentine Maraini, 5, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Quatorzième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Fabio Amilcare Gussoni, né à Tradate (Italie), le 13 juin 1964, demeurant à I-Milan, Italie, Foro Buonaparte, 67, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ quatre mille deux cents Euros; la présente augmentation de capital étant une augmentation contre encaissement du droit d'enregistrement fixe par l'administration de l'enregistrement luxembourgeoise conformément à la Directive du Conseil des Communautés Européennes du 19 juillet 1969 (335), modifiée par les Directives du 9 avril 1973 et du 10 juin 1985 (apport d'actions représentant plus de 65% du capital d'une société de l'Union Européenne à une autre société de l'Union Européenne - article 4-2 de la Loi du 29 décembre 1971).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Marx, V. Berns, D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 54, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033383/231/618.

(070029383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

In the year two thousand and seven, on the first of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr. Lars Mohn, Executive Director, born on August 22, 1974 in Düsseldorf (Germany) and residing at 141 A, Flat 4 Kensington High Street, London W8 6SU (United Kingdom);

Mr. George Tyler, real estate private equity investment professional, born on October 3, 1965 in Baltimore (United States of America) and residing at 88, Kensington Park Road, London W11 2PL (United Kingdom);

Mr. Henri de Bokay, real estate private equity investment professional, born on July 3, 1966 in Neuilly-sur-Seine (France) and residing at 16 St Peters Square, London W6 9AJ (United Kingdom);

Mr. Norman Wemhöner, Managing Director, born on July 10, 1957 in Berlin, Germany and residing at Deidesheimer Strasse 3, 14197 Berlin (Germany);

here represented by Ms. Marie Amet-Hermès, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of four proxies established in January, 2007.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of GREENHOUSE BERLIN I S.à r.l. (the «Company»), with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, under number 116.499, incorporated by a deed of the undersigned notary of April 25, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1414 dated July 22, 2006.

II. The Company's share capital is fixed at twenty-three thousand five hundred Euro (€ 23,500.-) divided into nine hundred forty (940) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Lars Mohn, directeur exécutif, né le 22 août 1974 à Düsseldorf, Allemagne et résidant au 141 A, Fiat 4 Kensington High Street, Londres W8 6SU, Royaume-Uni;

Monsieur George Tyler, professionnel en investissement en capital risque et en immobilier, né le 3 octobre 1965 à Baltimore, Etats Unis d'Amérique et résidant au 88, Kensington Park. Rd., London W11 2PL, Royaume-Uni;

Monsieur Henri de Bokay, professionnel en investissement en capital risque et en immobilier, né le 3 juillet 1966 à Neuilly-sur-Seine, France et résidant au 16 St Peters Square, London W6 9AJ, Royaume-Uni;

Monsieur Norman Wemhöner, président directeur général, né le 10 juillet 1957 à Berlin, Allemagne et résidant au Deidesheimer Straße 3, 14197 Berlin, Allemagne;

ici représentée par Mademoiselle Marie Amet-Hermès, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de quatre procurations données en Janvier 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination GREENHOUSE BERLIN I S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 116.499, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1414 en date du 22 juillet 2006.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille cinq cents Euros (€ 23.500,-) divisé en neuf cent quarante (940) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: M. Amet-Hermès, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, vol. 157S, fol. 78, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007033403/211/86.

(070029103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Aegean Finance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 81.752.

In the year two thousand and six, on the sixteenth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of AEGEAN FINANCE S.A., a company incorporated as Société Anonyme under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under section B number 81.752, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 19 April 2001, published in the Memorial Recueil des Sociétés et Associations C of the 15 November 2001, number 1017, the Articles of Incorporation of which have not been amended since.

The meeting was presided by Mrs Ute Bräuer, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Virginie Apard, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nicole Schmidt-Troje, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the twelve thousand five hundred (12,500) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of its powers;
3. Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator AIM SERVICES S.à r.l., having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business for the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de AEGEAN FINANCE S.A., une société ayant pour forme juridique la Société Anonyme constituée sous la Loi du Grand Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée et immatriculée par le Registre des Sociétés Luxembourgeoises, sous la section B, numéro 81.752 et constituée suivant reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 avril 2001 et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C le 15 novembre 2001, numéro 1017, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée a été présidée par Maître Ute Bräuer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire Madame Virginie Apard, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Madame Nicole Schmidt-Troje, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les

mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varient par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) actions sont représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur la société AIM SERVICES S.à r.l., ayant son siège à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: U. Bräuer, V. Apard, N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 93, case 5. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033566/242/121.

(070029431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Oblicic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.841.

L'an deux mille sept, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable OBLICIC, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 26.841,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1988, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 264 du 16 avril 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Cécile Mahy, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Valérie Schmitz-Deny, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alice Ho, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 103, Grand-Rue

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Approuver la fusion de la Sicav OBLICIC dans le compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL, soumise à la Partie I^{er} de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal et plus spécialement, après avoir entendu:

(i) le rapport du Conseil d'Administration expliquant et justifiant le projet de fusion (ci-après le «Projet de Fusion»), publié au Mémorial et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et

(ii) le rapport du Réviseur d'Entreprises prescrit par l'article 266 de la loi sur les sociétés commerciales, préparé par MAZARS, désigné par Ordonnance du Tribunal de Commerce du 21 septembre 2006,

1. approuver la fusion telle que décrite dans le Projet de Fusion;

2. fixer la date d'effet (ci-après la «Date d'Effet») de la fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou à toute autre date qui pourra être décidée à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, sur proposition du président de ladite Assemblée;

3. approuver qu'à la Date d'Effet, OBLICIC apportera tous ses avoirs et engagements (les «Avoirs») au compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL de sorte que les avoirs et engagements de OBLICIC seront attribués au compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL.

4. approuver qu'à la Date d'Effet, en échange de l'apport des avoirs par OBLICIC, les actionnaires de OBLICIC recevront des nouvelles actions de classe B du compartiment BL-Short Term Euro de la Sicav BL équivalent en valeur aux actions de chaque Actionnaire de OBLICIC, déterminé par référence aux valeurs nettes d'inventaire par action à la Date d'Effet, qu'ils détenaient dans OBLICIC antérieurement à la Date d'Effet.

5. noter que suite à la fusion, OBLICIC sera dissoute à la Date d'Effet, et que toutes ses actions en circulation seront annulées.

II. Le Projet de Fusion énoncé dans l'ordre du jour a été publié au Mémorial C numéro 2123 du 14 novembre 2006.

III. Le Projet de Fusion, les rapports préparés par les réviseurs de la Société et de BL-Short Term Euro, les rapports des conseil d'administration de la Société et de BL, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de BL, un état comptable récent de la Société et de BL, ainsi que le Prospectus actuel de BL étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de BL depuis le 14 novembre 2006 aux adresses indiquées dans le Projet de Fusion.

IV. A la date de la présente Assemblée, aucun actionnaire de BL-Short Term Euro n'a demandé que soit convoquée une assemblée générale des actionnaires de ce sous-fonds afin de délibérer sur le Projet de Fusion.

V. L'assemblée a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires nominatifs par lettre en date du 20 décembre 2006, et publiés:

- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2360 du 18 décembre 2006 et numéro 2 du 3 janvier 2007,

- dans le journal d'Wort, le 18 décembre 2006 et le 3 janvier 2007,

- dans le journal La Voix, le 18 décembre 2006 et le 3 janvier 2007.

Les documents justificatifs sont déposés au bureau.

VI. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

VII. Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour- objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire soussigné en date du 15 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2006, volume 30 CS, folio 95, case 7, n'a pu délibérer valablement, étant donné que moins de la moitié du capital social était présent ou représenté à cette assemblée, de sorte que la présente assemblée générale peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour quel que soit le nombre des actions présentes ou représentées.

VIII. Il résulte de ladite liste de présence que sur les mille cinq cent deux (1.502) actions actuellement en circulation, deux cent dix (210) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu les rapports des conseils d'administration et des réviseurs mentionnés dans l'ordre du jour, lesquels rapports resteront annexés au présent acte, l'Assemblée approuve les résolutions ci-après à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident d'approuver et de ratifier le Projet de Fusion.

Deuxième résolution

Les actionnaires fixent au 19 janvier 2007 la Date d'Effet de la fusion.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'approuver l'apport à la Date d'Effet des Avoirs de la Société à BL-Short Term Euro.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident d'approuver l'émission de nouvelles actions de Classe B du compartiment BL-Short Term Euro aux actionnaires de la Société, en échange de l'apport des Avoirs à un taux d'échange qui sera déterminé sur base de la valeur nette d'inventaire par action de la Société et de la Classe B de BL-Short Term Euro, conformément aux dispositions du Projet de Fusion.

Cinquième résolution

Les actionnaires décident qu'à la suite de la fusion, la Société sera dissoute à la Date d'Effet et toutes ses actions en émission seront annulées du fait que tous les Avoirs de la Société seront censés être transférés à BL à la Date d'Effet.

Sixième résolution

Les actionnaires décident de donner décharge au Conseil d'Administration de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à la Date d'Effet.

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. C. Mahy, V. Schmitz-Deny, A. Ho, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, vol. 157S, fol. 46, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2007033401/216/101.

(070029107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Lantau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.185.

Im Jahre zwei und sechs, den zwei und zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft LANTAU S.A., mit Sitz in L-1219 Luxemburg 17, rue Beaumont, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 74185.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Jacques Delvaux am 1. Februar 2000, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 351 vom 17. Mai 2000.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Marie-Fiore Ries-Bonani, Privatbeamtin, wohnhaft in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herr Alain Thill, Privatbeamter, wohnhaft in Echternach.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herr Antonio Fernandes, wohnhaft in Esch/Alzette.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

- 1.- Abänderung des Geschäftsjahres welches fortan am 1. Juli beginnt und am 30. Juni des folgenden Jahres endet.
- 2.- Abänderung von Artikel 18, Absatz 1, der Satzung.
- 3.- Neufestlegung des Datums der jährlichen Generalversammlung auf den dritten Mittwoch des Monats September um 10.00 Uhr.
- 4.- Abänderung von Artikel 15, Absatz 1, der Satzung.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr abzuändern das fortan vom 1. Juli bis zum 30. Juni des folgenden Jahres läuft.

Ausserdem beschliesst die Versammlung, dass das Geschäftsjahr, das am 1. Januar 2006 begonnen hat, am 30. Juni 2007 endet.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 18, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art. 18. (Absatz 1).** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni des folgenden Jahres.»

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschliesst das Datum der jährlichen Hauptversammlung abzuändern, um sie fortan am dritten Mittwoch des Monats September um 10.00 Uhr abzuhalten.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiervor genommenen Beschluss, beschliesst die Generalversammlung Artikel 15, Absatz 1, der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« **Art.15. (Absatz 1).** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats September um 10.00 Uhr.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf etwa sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 54, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033490/231/64.

(070029443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Ivoire Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 74.069.

L'an deux mille sept, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A Bertrange, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de IVOIRE FINANCE S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.069.

La Société fut constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 13 janvier 2000, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 mai 2000, sous le numéro 331.

Les statuts de la Société n'ont subi aucune modification statutaire depuis lors.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Christel Ripplinger, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la Société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société IVOIRE FINANCE S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société DEALISLE LTD, une société constituée et existant sous le droit anglais et gallois, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Ripplinger, M. L. Schul, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 6, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007033431/239/63.

(070029365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Conchiglia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.002.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société FIDER SRL, ayant son siège social au Via Principe Amedeo 2, Milan, Italie
ici représenté par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,
En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Milan, le 21 décembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme CONCHIGLIA S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 78.002, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 184 du 10 mars 2001;

- La société a actuellement un capital de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions avec une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CONCHIGLIA S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société CONCHIGLIA S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société CONCHIGLIA S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé une situation comptable au 21 décembre 2006;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société CONCHIGLIA S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 44, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007034535/211/47.

(070029571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.

Sanifinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 57.370.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n^o 131 du 18 mars 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n^o 758 du 20 octobre 1998, en date du 16 octobre 1998 et du 29 octobre 1998, actes publiés au Mémorial C n^o 931 du 23 décembre 1998 et au Mémorial C n^o 259 du 14 avril 1999; et en dernier lieu en date du 9 mai 2001, acte publié au Mémorial C n^o 1097 du 3 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SANIFINANCE S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007033435/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2007, réf. LSO-CB04520. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.944.

L'an deux mille six, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOBEPART S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 91 du 28 février 1991. Les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial numéro 636 du 24 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ahcène Boulhais, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Martine Lopez, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que la procuration resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les sept mille deux cent seize (7.216) actions ayant le droit de vote, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance. Les deux cent quatre-vingt-quatre (284) actions restantes font partie du portefeuille de la société.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de EUR 187.500,- (cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par incorporation de réserves d'un montant de EUR 312.500,- (trois cent douze mille cinq cents euros) et émission de 12.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

- Changement de la forme des actions «au porteur» en actions «nominatives».

- Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions peuvent être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-), pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500,-) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées par incorporation d'un montant de trois cent douze mille cinq cents euros (EUR 312.500,-) prélevé sur les réserves.

Les douze mille cinq cents (12.500) actions nouvelles sont allouées aux actionnaires existants au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

La preuve de l'existence des réserves a été rapportée au notaire instrumentant sur base d'un bilan arrêté au 31 octobre 2006.

Ce bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'échanger les vingt mille (20.000) actions au porteur existantes en vingt mille (20.000) actions nominatives.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration de faire tout ce qui est nécessaire à cet échange d'actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Toutes les actions peuvent être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut-être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille cinq cents Euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Boulhais, M. Lopez, N. Thirion, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 décembre 2006, vol. 440, fol. 36, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033510/242/91.

(070029403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.781.

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OVERLAND TRADE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 81781, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1022 du 16 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Fernandes, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 168.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR à 200.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.680 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) à deux cent mille euros (200.000,- EUR), par la création et l'émission de mille six cent quatre-vingts (1.680) actions nouvelles de cent euro (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les mille six cent quatre-vingts (1.680) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par la société ZYBURN LIMITED, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man).

Le montant de cent soixante-huit mille euros (168.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société anonyme OVERLAND TRADE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune. »

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, A. Thill, A. Fernandes, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2007, vol. 540, fol. 55, case 1. — Reçu 1.680 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033505/231/64.

(070029343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Limbe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.506.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name LIMBE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder

and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 2) The number of managers is fixed at one.
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Fabrice Geimer, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Ton Zwart, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung LIMBE S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heisst jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

Art. 16. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2320 Luxemburg, 20, rue de la Poste.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf ein festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 1575, fol. 81, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033637/242/211.

(070028712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MERMER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 116.345, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1373 du 17 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2129 du 15 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia Delfini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille cinq cents (1.500) actions de catégorie «A» et toutes les mille cinq cents (1.500) actions de catégorie «B» représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital autorisé à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) qui sera représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions de catégorie «A» et cinq mille cinq cents (5.500) actions de catégorie «B» ayant une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

2.- Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ayant reçu lecture d'un rapport établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, décide d'augmenter le capital autorisé à concurrence de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) pour le porter de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-) qui sera représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions de catégorie «A» et cinq mille cinq cents (5.500) actions de catégorie «B» ayant une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le sixième paragraphe de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. sixième paragraphe.** Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à onze millions d'euros (EUR 11.000.000,-), par la création et l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles de catégorie «A» et cinq mille cinq cents (5.500) actions nouvelles de catégorie «B» ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, S. Delfini, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 décembre 2006, vol. 440, fol. 27, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033508/242/62.

(070029399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Luxea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033511/242/12.

(070029398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Blitzekler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 124.522.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bilal Yildirim, soudeur contrôleur, né à Ortakoy (Turquie), le 20 août 1972, demeurant à F-57320 Bouzonville, 6, rue Saint Hubert (France).

2.- Monsieur Murtaza Yildirim, soudeur, né à Ortakoy (Turquie), le 1^{er} mai 1970, demeurant à F-57320 Bouzonville, 16, rue Saint Paul (France), ici représenté par Monsieur Bilal Yildirim, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de BLITZEKLER S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Dudelange.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, la réalisation et l'exécution de tous travaux de soudure, de tuyauterie, de chaudronnerie ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, prestations de services et contrôles s'y rapportant.

Elle aura également pour objet toutes opérations financières, notamment employer ses fonds à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation de tous titres ou autres instruments financiers.

En général, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qu'elle pourrait juger utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle réalisera également toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs devant comporter obligatoirement la co-signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Bilal Yildirim, préqualifié, deux cent quarante-huit actions	248
2.- Monsieur Murtaza Yildirim, préqualifié, soixante-deux actions	62
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été libérées en numéraire jusqu'à concurrence de quarante-huit virgule trente-neuf pour cent (48,39%) de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Bilal Yildirim, soudeur contrôleur, né à Ortakoy (Turquie), le 20 août 1972, demeurant à F-57320 Bouzonville, 6, rue Saint Hubert (France);
 - b) Monsieur Murtaza Yildirim, soudeur, né à Ortakoy (Turquie), le 1^{er} mai 1970, demeurant à F-57320 Bouzonville, 16, rue Saint Paul (France);
 - c) Monsieur Abdurrahman Yildirim, soudeur, né à Ortakoy (Turquie), le 4 juillet 1980, demeurant à F-57320 Bouzonville, 41, rue Saint Paul (France).
 Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Jean Greff, conseiller économique, né à Forbach (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale (France).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.
- 5.- Le siège social est établi à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Bilal Yildirim, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Yildirim, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2007, vol. 540, fol. 75, case 7. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 février 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007033952/231/146.

(070029202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Ganda, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 78.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007033518/239/12.

(070029338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Armitage Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.010.

Statuts coordonnés suivant l'acte n^o 134 du 5 février 2007 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007033526/230/12.

(070028769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Atmel - ES 2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.004.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société ATMEL - ES 2 S.A., reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 décembre 2006, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, volume 909, folio 72, case 4,

- que la société ATMEL - ES 2 S.A. (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 23.004,

constituée suivant acte notarié du 28 juin 1985 et publié au Mémorial C numéro 243 du 24 août 1985; les statuts de la prédite Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 14 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 396 du 17 août 1996, au capital social de dix million huit cent soixante-douze mille cent quatre-vingt-huit Euros cinquante-huit Cents (10.872.188,58 EUR), représenté par quatre millions trois cent soixante-seize mille neuf cent quarante-trois (4.376.943) actions de classe C

se trouve à partir de la date du 29 décembre 2006 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 14 mai 1996 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les articles 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007034108/239/31.

(070029349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 février 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007033530/5770/12.

(070029068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

A. C. Hôtelière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7336 Steinsel, 15, rue du Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 108.940.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 février 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007033547/201/12.

(070028774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Wikio Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 février 2007.

Pour la société
P. Decker
Notaire

Référence de publication: 2007033549/206/13.

(070028778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

TVT Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 19, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 118.311.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2007 que:
- a été décidé de nommer quatrième administrateur Mademoiselle Alexandra Clemens, gérant d'entreprise, demeurant à L-2628 Luxembourg, 106, rue de Trévires.

Le mandat du nouvel administrateur expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 22 février 2007.

M. Sterzi
Administrateur

Référence de publication: 2007033987/1142/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Aerium Ubstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 23 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007033593/202/12.

(070029232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Aerium Waibstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 113.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 23 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007033595/202/12.

(070029230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sherwood Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 118.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 23 février 2007.

P. Bettingen
Notaire

Référence de publication: 2007033598/202/12.

(070029224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

ZBF, Société Civile.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg E 1.994.

Extrait des cessions de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales entre associés en date du 11 janvier 2007, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

CM PARTICIPATIONS S.A. ayant son siège social au 31, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg: 149 parts sociales.

Monsieur Claude Mack demeurant à Bein den 5, Buchen, L-8123 Bridel, Luxembourg: 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Z.B.F.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007034010/780/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02576. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070028999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Aerium Cottbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 114.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg le 23 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007033602/202/12.

(070029220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Stroosseverkaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 65, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 30.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2007033604/209/11.

(070029217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46175 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033606/211/11.

(070029105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Viking Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.838.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé;

1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,

3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007034071/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05707. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Castle Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.889.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46174 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033608/211/11.

(070029099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Porta Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.869.

—
Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 février 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007033609/201/12.

(070029094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007033610/239/12.

(070029081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Atlas Sport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.081.

Il résulte de la fusion entre ATLAS VENTURE PARALLEL FUND V-A, C.V. et ATLAS VENTURE PARALLEL FUND V-B, C.V. datant du 1^{er} octobre 2005, que les 371 actions détenues par ATLAS VENTURE PARALLEL FUND V-B, C.V. dans la Société ont été transféré à ATLAS VENTURE PARALLEL FUND V-A, C.V.

En conséquence, les parts sociales de la société se repartissent comme suit:

- ATLAS VENTURE PARALLEL FUND V-A, C.V., 890, Winter Street, Waltham, MA 02451, United States, 742 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATLAS SPORT S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007034035/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007033611/236/11.

(070029489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Super Price, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 101.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007033612/236/11.

(070029492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Overland Trade SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2007.

Pour copie conforme
Pour la société
M. Goeres
Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2007033619/231/14.

(070029345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

By Lux Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 120.114.

L'an deux mille sept, le deux février,

Les associés de la société à responsabilité limitée BY LUX PROMOTIONS S.à r.l, RC B n ° 120.114 - 95, Grand Rue L-3313 Bergem ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'associé de la société GENIBAT S.à r.l cède 50 parts sociales d'un montant de 40,- euros chacune à Monsieur Gameiro Dos Santos Nuno Filipe, 2, rue J.P. Molitor L-5670 Altwies.

Monsieur Gameiro Dos Santos Nuno Filipe détient à compter de ce jour 50 parts sociales à 40,- euro.

Fait à Bergem, le 2 février 2007.

NOTI POTI S.A. (anc. D.P.I. S.A.) / GENIBAT S.à r.l.

M. Kotobelli / J. Pereira Dutra

Référence de publication: 2007034012/7081/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2007, réf. LSO-CB06387. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Mermer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033621/242/12.

(070029401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007033623/242/12.

(070029404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 115.830.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 février 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033626/242/13.

(070029407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Sarea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.100.

Il résulte de la décision des Actionnaires tenue au siège social en date du 8 décembre 2006 de la société SAREA S.A. que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. Election d'un nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter de 8 décembre 2006:

M. Gianluca Congiu, avec l'adresse 32 Quai Jean-Charles Rey, Eden Star, 98000 Monaco, The Principality of Monaco.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAREA S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A. / MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007034030/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05503. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Essex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007033627/242/12.

(070029408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.545.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46017 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007033628/211/11.

(070029417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Constructions Michelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 40, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 12.649.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber
Notaire

Référence de publication: 2007033632/236/11.

(070029457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

LCO Ekerling Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 109.031.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 février 2007

L'Assemblée a décidé;

1. de transférer le siège social de la société du 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
2. de révoquer le mandat de Monsieur Peter Vansant avec adresse professionnelle au 28, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat,
3. d'élire Monsieur Olivier Kuchly et Monsieur Christophe Jasica avec adresse professionnelle 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant que gérants de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2007034073/7280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Nitrus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.505.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fifth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

here represented by Fabrice Geimer and Ton Zwart, both with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

Art. 1. There is formed a company with limited liability (Einmannengesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

Art. 4. The company will assume the name NITRUS FINANCE S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

Art. 8. The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 11. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

Art. 12. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 13. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 14. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-

Extraordinary general meeting

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
- 2) The number of managers is fixed at one.
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendsieben, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxembourg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Fabrice Geimer, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Ton Zwart, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

Art. 1. Es wird hiermit eine EinmannGesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf ander Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung NITRUS FINANCE S.à r.l.

Art. 5. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 6. Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

Art. 8. Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

Art. 9. Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

Art. 10. Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nicht-gesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

Art. 12. Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

Art. 14. Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2007 enden wird.

Art. 16. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausgezahlt werden.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2320 Luxemburg, 20, rue de la Poste.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf ein festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2320 Luxemburg, 20, rue de la Poste, RCS Luxembourg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Uebersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Kompartmenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. Geimer, T. Zwart, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 1575, fol. 81, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Thill.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 13. Februar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007033638/242/211.

(070028711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Ever Near S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Guidance Luxembourg S.à r.l.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 56.778.

L'an deux mille sept, le trente-et-un janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Erik Van Mileghem, managing director, demeurant à B-3191 Boortmeerbeek, 4, Zevenbunder, ici représenté par Monsieur Pierre Hoffmann, expert comptable, avec adresse professionnelle à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lequel comparant déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée GUIDANCE LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 56.778,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 5 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 28 du 24 janvier 1997,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 février 2002, publié au Mémorial C numéro 840 du 3 juin 2002,

dont le capital social est de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lequel comparant prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- 1) La dénomination de la société est modifiée en EVER NEAR S.à r.l.

Suite à cette décision, l'article deux (2) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: EVER NEAR S.à r.l.

2) Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-8399 Windhof, 7, route des Trois Cantons à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

Suite à cette décision, la première phrase de l'article quatre (4) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4. 1^{ère} phrase.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Hoffmann, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007. Relation: EAC/2007/395. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 février 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007033692/219/39.

(070028760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

S.A.F.E. International Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. S.A.F.E. International S.à r.l.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 123.222.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2007.

H. Beck

Notaire

Référence de publication: 2007033633/201/13.

(070028772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Jooce S.A., Société Anonyme,

(anc. Noomail Management S.A.).

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.706.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45653 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033635/211/12.

(070028782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Lerby Assets Europe S.A., Société Anonyme de Titrisation,

(anc. Metalcom Europe S.A.).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.616.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 45529 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007033639/211/12.

(070029072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Broad Street Lux2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Hammerson (125 OBS LP3) S.à r.l.).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007033644/202/13.

(070028800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Moore Stephens S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 42.365.

Décision des associés prise en date du 31 janvier 2007:

Est nommé gérant technique responsable de la gestion journalière, Monsieur Luc Braun, expert-comptable, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007034083/504/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

TMF Administrative Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.030.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 16 février 2007, que les actionnaires ont accepté la démission en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} février 2007 de Monsieur Jan Willem van Koeverden Brouwer, né le 30 novembre 1974 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer à compter du 16 février 2007 en tant qu'administrateurs de la société, Messieurs Paul van Baarle, comptable, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et Jorge Pérez Lozano, comptable, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2007.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Référence de publication: 2007034005/805/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04771. - Reçu 2 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Saar IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 122.097.

Il résulte d'une cession du 29 décembre 2006 que

- Monsieur Matthias Luecker, domicilié à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21, a transféré la propriété de 63 (soixante-trois) parts sociales de la classe A et d'une part sociale de la classe B de la société à responsabilité limitée SAAR IV S.à r.l. à la société RCP 3 (LUX) S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

Le capital social est dorénavant réparti comme suit:

RCP 3 (LUX) S.à r.l., L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	63 parts sociales A
FREO INVESTORS GmbH avec siège social à D-64390 Erzhäusen, Kiefernweg 21	26 parts sociales A
FIRST INVESTORS HOLDING S.à r.l., avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	37 parts sociales A
Total:	126 parts sociales A
et	
RCP 3 (LUX) S.à r.l., L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie	1 part sociale B

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

SAAR IV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007034058/6341/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070028810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Boise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 64.946.

Décision du Conseil d'Administration du 30 janvier 2007

Le siège social est transféré, avec effet immédiat, du 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007034101/506/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070028737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2007.

Balta Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 101.261.

Par résolution signée en date du 28 août 2006, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007034237/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2007, réf. LSO-CB05736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070029923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2007.